

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
09 JUIN 2023**

Heure : 18h30 / 19h15

Lieu : Salle Conseil Municipal

Présents

A.Vallet : maire

Conseillers municipaux :

Mmes N.Bretin, M.Grangeon

M. A.Boutry, L.Faraut, L.Jacq, T.Parin

Excusés : Mme C.Jaubert

M. L.Bianchi : 1^{er} adjoint

Absents : Mme C.Lafond

Mme C. Jaubert donne pouvoir à M. T. Parin

M. L. Bianchi donne pouvoir à M. A.Vallet

Points abordés selon ordre du jour :

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et fait l'appel des membres de l'équipe municipale.

Le quorum est atteint.

1 / Délibération portant sur l'élection du délégué titulaire et de trois délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 :

M. le maire rappelle que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2023.

La population étant inférieure à 1.000 habitants, le conseil municipal dûment convoqué selon le décret du 06 avril 2023 doit procéder à l'élection d'un délégué titulaire et de trois suppléants.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Election du délégué titulaire :

Candidat : M. A.Vallet.

Résultat des votes :

M. A.Vallet = 9 voix pour.

M. A.Vallet est élu à la majorité absolue au 1^{er} tour et déclare accepter le mandat.

Elections des trois délégués suppléants :

Candidats : Mme N.Bretin, M. A.Boutry, M. T.Parin

Résultats des votes :

Mme N.Bretin = 9 voix

M. T.Parin = 9 voix

M. A.Boutry = 9 voix

L'ordre des suppléants en cas d'égalité au 1^{er} tour est déterminé selon leur âge par ordre décroissant.

M. T.Parin, Mme N.Bretin, M. A.Boutry sont élus au 1^{er} tour et déclarent accepter le mandat.

Le procès-verbal dressé et clos le 9 juin 2023 à 19h15 en trois exemplaires est, après lecture, signé par M. le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

Le maire clôt la séance à 19h15.

Prochain conseil municipal : Juin 2023